

# *Mairie de* **BOUSSAY**

## Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 29 mars 2021

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU, LIDDLE.

Etait absent-excuse : M. DOUCET

Etaient absents : Mme THAUVIN, M. CHABOISSON

Le lundi 29 mars à 18 heures 30, monsieur Marc de BECDELIEVRE, a ouvert la séance et madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'objet principal de la séance est le vote des comptes 2020 et l'adoption du budget primitif 2021. Il insiste sur l'importance de cette réunion, qui engage les finances de la commune pour l'année, même si des modifications de budget sont toujours possibles en cours de gestion.

En préambule, Monsieur le Maire fait un point général sur les finances publiques. Il rappelle le rôle de l'ordonnateur (= Maire), qui engage les dépenses et les recettes, et celui du comptable (= service de gestion comptable de Loches), fonctionnaire de l'Etat, qui réalise les paiements ou les encaissements. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous dépendons du SGC de Loches suite à la fermeture de la trésorerie de Ligueil, ce qui rend plus impersonnelles les relations de travail au quotidien.

Le budget primitif de notre commune sera voté au niveau du chapitre en fonctionnement et au niveau du chapitre-opération en investissement. En cas de besoin de transfert budgétaire entre chapitres ou opérations, le conseil sera sollicité pour des décisions modificatives.

Délibérations :

Monsieur le Maire présente les résultats financiers de l'année 2020, en sachant que les chiffres du compte de gestion, établi par le comptable, sont en concordance avec ceux du compte administratif, établi par la commune.

Le résultat de l'exercice 2020 est de - 1946.64 € en investissement et de + 67 047.82 € en fonctionnement. Ce résultat est peu significatif, la gestion 2020 ayant été perturbée par la pandémie, qui a limité les initiatives, l'installation tardive de la nouvelle équipe municipale, et enfin l'absence d'agent technique, dont le recrutement a été repoussé à 2021.

Le résultat cumulé au 31/12/2020 est quant à lui de 1 153.35 € en investissement et 222 290.36 € en fonctionnement.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte de gestion de l'année 2020, qui l'est à l'unanimité, puis sort de la salle. Sous la présidence du Doyen de l'assemblée, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Monsieur le Maire propose de prélever 35 021.35 € sur les 222 290.36 € du résultat de fonctionnement et de les affecter en investissement pour financer les opérations en cours telles que les travaux du cimetière et la création de la bâche incendie à L'Etang (devis déjà signés).

Il informe ensuite les conseillers des modifications fiscales qui s'appliquent en 2021 :

- la réforme de la taxe d'habitation pour laquelle la commune ne vote plus rien, puisqu'elle est versée directement à l'Etat par ceux qui s'en acquitteront encore,
- la taxe foncière sur le non bâti pour laquelle jusque l'an passé il y avait un taux communal et un taux départemental, mais en 2021 la part départementale est supprimée et remplacée par un seul taux communal regroupant les anciennes parts départementale et communale.
- la taxe foncière sur le bâti, qui reste une décision communale

# *Mairie de* **BOUSSAY**

Il propose que le poids fiscal sur les contribuables reste inchangé. Suite à l'approbation de principe du conseil municipal, les taux suivants sont donc votés :

- TFNB : 32.22% (15.74% commune + 16.48% département)
- TFB : 34.75%.

Monsieur le Maire présente sa proposition du budget pour l'année 2021, équilibré en dépenses et en recettes à 410 882 € en fonctionnement et à 197 790 € en investissement.

Il comprend les opérations suivantes en investissement : sentier de peintre Jean Dufy, pour lequel le parcours et les panneaux sont en cours de réalisation ; des travaux de voirie ; l'aménagement de l'office de la halle en point accueil restauration rapide sous réserve d'apporter une solution à la problématique de la gestion du point de vente ; la restauration du cadastre Napoléonien ; l'aménagement du bureau du Maire ; le chauffage de la mairie ; l'acquisition d'un tracteur tondeuse ; l'amélioration de la sécurité routière ; l'agrandissement du local technique.

Le conseil municipal vote ce budget à l'unanimité.

Le conseil municipal est ensuite sollicité pour lister les dépenses qui seront affectées à la ligne « Fêtes et cérémonies », puis pour fixer les montants alloués aux associations auxquelles pour l'année 2021.

Il est décidé de sursoir à la décision relative aux subventions aux associations et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'enquête publique relatif à l'aliénation du chemin rural n°106 à la Quenardière et une partie du chemin rural n°92 mitoyen avec Preuilly/Claise aux Ragots, établi par le commissaire enquêteur, pour lequel le conseil émet un avis favorable. Les ventes pourront donc se concrétiser rapidement

Informations :

Monsieur le Maire fait part du recrutement de Monsieur Nicolas BLARD à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, au poste d'adjoint technique.

Il évoque le dossier voie verte et les problèmes d'eau rencontrés par certains habitants.

Il fait un compte rendu du conseil communautaire du 25 mars au cours duquel le budget a été voté ainsi qu'un point sur l'évolution du déploiement de la fibre avec pose de 35 000 prises sur le territoire de la communauté.

Madame Liddle qui a participé à la réunion des transports scolaires du Lochois évoque la possibilité de dissolution du syndicat.

Elle informe aussi les conseillers de sa participation à une permanence au centre de vaccination de Loches et Monsieur le Maire en profite pour annoncer que la grande majorité des +75 ans de notre commune ont obtenu un rendez-vous.

Monsieur Salais fait un compte-rendu de la commission rivières.

Monsieur Vignaud évoque les travaux de la commission chargée de la mise en place de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers.

La séance fût levée à 20 heures 30.

Boussay, le 09/04/2021

Le Maire,  
Marc de BELIEVRE

